

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-1262/SG/FP portant obligation d'un assistant d'élevage du cadre territorial de régler toutes les dépenses résultant de l'accident qu'il a causé.

n° 75-1262/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
20 juin 1975

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1975

Date du numéro
10 juillet 1975

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Moussa Chehem assistant d'Elevage de 2e classe, 1er échelon du cadre territorial du service de l'Elevage qui a commis un accident pendant les heures de service avec un véhicule administratif est tenu de supporter toutes les dépenses et dommages résultant de l'accident qu'il a causé.